



La Mus'en Scène – Association loi 1901

Entrepreneur du spectacle – Licence n° 2-1083696

Art du spectacle vivant - Licence n° 3-1083695

Site internet : <http://www.musenscene.com>

Téléphone : 06 70 70 96 55

Courriel : musenscene@gmail.com

LOCATION SIMPLE - CHALET PALANCA
A BUT NON LUCRATIF
ETABLISSEMENT NON FUMEURS

LA LOCATION DU « CHALET PALANCA » A LA MUS'EN SCENE EST STRICTEMENT RESERVE AUX ADHERENTS : **Pour adhérer à l'association une cotisation annuelle de 20 euros est demandée**

SOIREE de 19h00 à 00h00 : 200 euros dans la limite de 20 personnes, 10 euros par personnes supplémentaires.

JOURNEE COMPLETE : de 9h00 à 18h00 : 400 euros, dans la limite de 20 personnes. 15 euros par personnes supplémentaires.

CAUTION NETTOYAGE : Chèque de 100 € qui vous sera restitué à condition que la salle soit rendue dans l'état où elle a été laissée.

CAUTION BIENS MATERIELS : Un état des lieux d'entrée et de sortie sera dressé avant et après la location. Il sera demandé un chèque de 1000 € qui ne sera encaissé qu'en cas de casse ou dégradation.

RESERVATION : Elle doit se faire au plus tôt possible afin d'assurer la disponibilité du chalet, et sera effective et prendra effet une fois le paiement et cautions reçus en main propre ou par voie postal à l'adresse de l'association et au nom de :

LA MUS'EN SCENE
LE CHALET PALANCA
7 rue le Palanca
06670 COLOMARS

ANNULATION : En cas de désistements, nous prévenir au minimum une semaine à l'avance, afin de débloquer votre réservation et d'annuler votre paiement.

LA LOCATION DE LA SALLE COMPREND : La mise à disposition de la sono + Accès est mise à disposition écrans de télévision pour musique/diaporamas/clip-vidéo + Les tables et chaises + Accès au frigo cuisine extérieure. A vous de vous occuper des boissons, la nourriture et la déco (pensez aux assiettes et verres plastics, sacs poubelles, glaçons) Une personne responsable de l'association sera présente à l'arrivée, et pourra intervenir à tout moment, si elle considère qu'il faut intervenir pour le volume sonore, pour la sécurité du lieu ou autre. **L'association est très respectueuse de l'environnement et des voisins, quelle ne veut pas ennuyer avec les nuisances sonores; Le son doit être rajusté entre 10h et minuit. (Condition particulière : tolérance entre minuit et 2h si le son est très faible (lounge) en gardant les portes fenêtres fermées).** **L'association la Mus'en Scène décline toutes responsabilités des droits civiques, en matière d'alcoolémie et aux troubles pouvant survenir sur la voie publique. Nous vous demandons de ne pas parler fort en partant...pensez aux voisins !** **Le loueur engage sa responsabilité, en tant que personne morale durant toute la durée de la location, en cas de litige, d'accident ou désagrément l'association ne pourra être tenue pour responsable. Voir Convention collective de l'association.**

PARKING : Deux véhicules maximum sont autorisés au parking devant la salle, pour décharger. Les autres devront se garer au rond point des écoles, ou au parking du Tabac.

DATE : ----- *Signature précédé de la mention « lu et approuvé »*

LA MUS'EN SCENE
LES ARTS DU CIRQUE
7 LA PALANCA - COLOMARS
04 93 37 86 92



Siret : 441 420 718 00013 - Code APE : 9001Z N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 2744142071800013

7, La Palanca – 06670 Colomars – France

